

RÈGLEMENT DU JEU Régaloto – Région Occitanie

ARTICLE 1 - L'organisateur

La Région Occitanie domiciliée au 22 BD DU MAL JUIN 31406 TOULOUSE CEDEX 9 organise un jeu-concours.

ARTICLE 2 - Durée du jeu

Le jeu est organisé du **24/02/2024 au 03/03/2024** lors des horaires d'ouverture habituels du Salon de l'Agriculture soit : 9h - 19h

La participation se termine le **03/03/2024** à 19h. Après cette date, toute participation au jeu est exclue.

Adresse du Salon de l'Agriculture ; 1 Place de la Porte de Versailles, 75015 Paris

ARTICLE 3 - Qui peut participer ?

Ce jeu, sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure qui se rend au Salon de l'Agriculture à l'exclusion du personnel de l'institution, ainsi que des membres de l'institution ayant participé à son organisation et de leurs familles respectives (conjoint, conjoints pacsés, enfants, parents, frères, sœurs)

Pour participer au jeu, les participants doivent :

Grande roue REGALOTO

- Tourner la roue et répondre à la question posée.
- Remplir le bulletin de participation en notant toutes leurs coordonnées
- Déposer le bulletin de participation dans l'urne prévu à cet effet.
- 2 tirages au sort auront lieu chaque jour pour désigner les gagnants.
- En cas de gain, les gagnants seront contactés par mail ou par téléphone et devront se rendre sur l'espace Occitanie situé au Hall 7.1 au stand K079 pour prendre possession de leur lot.
- Les gagnants n'ayant pas réclamé leur lot à la fermeture des portes du salon le 03/03/2024, seront réputés avoir renoncé à leur lot.

Carte à gratter

- Gratter la case prévue à cet effet et découvrir le mot gagné ou perdu.
- Dans le cas d'une carte gagnante, se présenter au stand prestige de la Région Occitanie hall 7.1 pendant la durée du salon et en échange de la carte gagnante sera remis un lot.

Le participant est lui-même responsable de l'exactitude des données saisies. Toute participation où inscription incomplète, non conforme aux conditions de participation exposées dans le présent règlement, falsifiée, non valide, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexacts ou fausses ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

L'organisateur du jeu se réserve le droit d'exclure des participants du jeu pour motif grave et de réclamer les dotations attribuées, notamment en cas de suspicion justifiée d'informations inexacts, de manipulation ou de non-respect du présent règlement ou de tout autre comportement illicite du participant susceptible de nuire indûment à l'image de l'organisateur. Dans ce cas, le lot restera de plein droit la propriété de l'organisateur qui pourra en disposer librement et notamment tirer au sort un autre gagnant.

ARTICLE 4 - Modalités, désignation du gagnant, déroulement du jeu

Grande roue Régaloto

Deux (2) gagnants par jours seront désignés parmi la totalité des participants soit 18 gagnants au total.

Carte à gratter

250 gagnants seront désignés

L'organisateur du jeu ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas de coordonnées saisies de manière erronée ou incomplète, ou en cas de changement de coordonn.es non communiqu.es.

ARTICLE 5 - Lots mis en jeu

Les gagnants remporteront :

18 à 20 lots

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

ARTICLE 6 - Arrêt ou interruption du jeu

L'organisateur peut à tout moment arrêter, prolonger ou reporter le jeu.

Article 7- Autres dispositions

La participation au jeu implique l'acceptation pure et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté en scannant le QR code présent-sur les cartes à gratter et sur la page-laregion.fr/SIA

Le bulletin de jeu. Il peut aussi être envoyé gratuitement à l'adresse du participant sur simple demande écrite.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être adressée par écrit à l'organisateur (le cachet de la Poste faisant foi). Toute réclamation relative aux modalités du jeu, aux résultats, aux dotations ou à leur envoi parvenant plus d'un mois après la fin du jeu ne peut être prise en compte.

L'organisateur peut à tout moment préciser, compléter ou modifier le présent règlement. Toute éventuelle modification du présent règlement est rendue publique de façon appropriée. Les compléments au présent règlement et les modifications de celui-ci peuvent le cas échéant être publiés au cours du jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

Article 8 : Informations relatives au traitement des données personnelles collectées dans le cadre du jeu REGALOTO SIA OCCITANIE :

Responsable de traitement

Le responsable de traitement est la Région Occitanie représentée par sa présidente Carole DELGA.

Une question concernant le traitement de vos données personnelles ? Vous voulez exercer vos droits ?

- *Par courrier* : Région Occitanie - 22 boulevard du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9
- *Par mail* : dpd@laregion.fr (la Région Occitanie a désigné un délégué à la protection des données personnelles pour traiter toutes questions relatives au traitement des données personnelles).

Traitement de vos données personnelles

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du jeu REGALOTO SIA OCCITANIE est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version.

Base légale du traitement

Le traitement des données est fondé sur le consentement. Votre consentement n'est pas définitif : vous pouvez à tout moment le retirer en faisant une demande auprès de notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse : dpd@laregion.fr

Finalités du traitement

Ce traitement a pour finalité la participation au jeu REGALOTO SIA OCCITANIE.

Catégories de données susceptibles d'être collectées et traitées par la Région

- Nom, Prénom,
- Adresse mail,
- Téléphone.

Communication et conservation de vos données

Vos données sont communiquées exclusivement aux services de la Région Occitanie et conservées pendant la durée strictement nécessaire à la participation au jeu : à l'issue de cette durée, elles seront effacées.

Vos données ne sont pas :

- vendues ou utilisées pour une finalité autre que celle évoquée précédemment
- transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

Mention des droits de la personne concernée par le traitement

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez de plusieurs droits en fonction de la nature du traitement issus du RGPD que vous pouvez faire valoir à l'adresse dpd@laregion.fr, en justifiant de votre identité :

- Le droit d'accéder à vos données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD),
- Le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- Le droit de rectifier des données inexactes et de compléter des données incomplètes (article 16 du RGPD),
- Le droit d'obtenir l'effacement de vos données, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- Le droit d'obtenir la limitation du traitement exercé sur vos données (article 18 du RGPD) : en faisant valoir ce droit, vous stoppez tout ou partie du traitement de vos données personnelles, à l'exception de leur conservation,
- Le droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD),
- Le droit de vous opposer à un traitement des données à caractère personnel vous concernant à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, y compris un profilage (article 21 du RGPD),
- Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (article 13 du RGPD) si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés.

Prise de décision automatisée

Il est indiqué qu'il n'est pas procédé, au moyen des données à caractère personnel collectées, à une prise de décision automatisée au sens de la Réglementation en vigueur. Une prise de décision automatisée est une décision prise à l'égard d'une personne, par le biais d'algorithmes appliqués à ses données personnelles, sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

Protection de vos données

La Région Occitanie met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Elle assure un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger.

Version de : janvier 2024